

# Point conseil petite enfance

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Protection Maternelle Infantile (PMI), la Ville propose un service pour les parents : le Point Conseil Petite Enfance.



Dès que la déclaration de grossesse est enregistrée par les services de la CAF, un courrier personnalisé vous sera adressé vous invitant à participer à une réunion d'information collective.

Au total, ce sont 3 réunions qui seront proposées sur l'année durant lesquelles vous pourrez être informés des différents modes de garde, des services municipaux concernant la Petite enfance, des droits, des prestations CAF ouverts aux parents, ainsi que des missions de la PMI.

Des professionnels de la petite enfance sont présents à chacune des réunions pour répondre aux interrogations des jeunes parents.

Une fois par an, le point conseil petite enfance propose une session spéciale en lien avec l'atelier futurs parents en lien avec la CPAM, la CAF et le Réseau Périnatal du Val d'Oise. Ils permettent aux parents de rencontrer de nombreux professionnels de santé et d'en apprendre plus sur les démarches à entreprendre à l'arrivée d'un enfant.

## Infos pratiques

Maison de la Petite Enfance  
20 rue des Pinsons

01 34 02 96 70  
Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Fermé le mercredi après-midi

## Documents

[Présentation du Relais petite enfance](#)

[Présentation du Lieu accueil enfants parents](#)

[Guide pour les parents employeurs d'une assistante maternelle](#)

[Accompagnement à la parentalité](#)

[Guide Petite Enfance 2025](#)

[Guide CAF 2026](#)

## Liens utiles

[PCPE, votre avis nous intéresse.](#)

Contact

Sur inscription au 01 34 02 96 70